



PROCES-VERBAL d'audition

<input type="checkbox"/> DOSSIERS Pol cant Lui-même	Destinataire :	Réf:	Visa et date de transmission
	<input type="checkbox"/> JI Nord vaudois Double à : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> OFFICE D'INSTRUCTION PÉNALE 17 MARS 2003 NORD VAUDOIS </div>	

En date du dimanche 1^{er} septembre 2002, dès 1100 et en exécution de la réquisition de M. le Juge d'instruction du Nord vaudois,

le soussigné FAVEY, insp et agt de pol jud dél,

a procédé à Yverdon-les-Bains, CIR Nord,

à l'audition de :

GUTKNECHT Jakob, né le 09.08.1946, agriculteur, domicilié à 1417 Essertines-Sur-Yverdon, lieu dit Nonfoux.

D.1. Nous vous informons que vous êtes entendu comme témoin dans le cadre d'une enquête pénale instruite par M. le Juge d'instruction de l'arrondissement pénal du Nord vaudois, à la suite de l'incendie survenu le 31 août 2002 à votre domicile. Nous vous donnons connaissance des articles 184, 185a, 194 à 196 CPP et 307 CPS. Que répondez-vous ?

R. J'en prends note.

D.2. Qui est dans quelles circonstances a découvert le sinistre ?

J. Gutknecht

R. Pour ma part, je me trouvais derrière ma maison, sous un toit, lorsque j'ai entendu des craquements. Je me suis tout d'abord demandé ce que c'était et je me suis rendu à la grange. Immédiatement, j'ai vu qu'il y avait des flammes dans le canal d'aération qui se trouve à l'écurie. Il s'agissait en fait de paille enflammée qui tombait par ce canal. A ce moment-là, je n'ai pas vu de fumée. J'ai immédiatement fait le 118. Je n'ai vu personne qui s'agitait ou qui semblait voir ce qui se passait. Je n'ai aucune idée de l'heure exacte à laquelle j'ai vu les flammes, mais 20 minutes environ auparavant, je me trouvais à l'épicerie d'Essertines pour faire des courses et je n'ai rien vu de spécial. En rentrant, j'ai traversé l'écurie pour aller au fond de local pour déposer de l'eau de javel. A ce moment-là, il n'y avait toujours rien. Les vaches étaient également couchées.

Lorsque j'ai vu l'incendie environ 20 minutes plus tard, les vaches étaient agitées. Après, j'ai détaché les vaches seul car il n'y avait personne autour de la ferme. Malheureusement je n'ai pas pu sortir deux veaux, car toute l'écurie était déjà embrasée. A ce moment-là, il y avait beaucoup de fumée à l'écurie. D'où j'étais je ne voyais pas le toit. J'ai appris par la suite que sauf erreur, M. BUDRY et Mme Hélène AUBESON avaient aussi appelé les pompiers.

C'est lorsque j'ai sorti le deuxième veau que j'ai pu sauver que mon voisin, M. LEIBUNDGUT est arrivé, habillé en pompiers. Il fait partie du corps d'Essertines. Pour répondre à votre question, je n'ai pas vu la progression du sinistre.

D.3. Comment étaient disposés les différents locaux de votre ferme ?

R. Avec moi est venu mon neveu, Jean-Christophe GUTKNECHT, domicilié à Yverdon. A votre demande il a dessiné un croquis des deux étages de la ferme. Je précise que la partie habitable de ma propriété est composée de deux appartements. Celui qui jouxte la partie sinistrée est séparé par un mur coupe-feu. Celui-ci a quand même souffert, il est fendu.

J. LUBA

En fait la propriété de M. BUDRY et la mienne se rejoignent par les granges (mur mitoyen) et les parties habitables se trouvent à l'extérieur. Il avait également une écurie pour ses chevaux, mais d'une surface plus petite que la mienne. Mon neveu vous remet le croquis qu'il a dessiné pour les besoins de l'enquête.

D.4. Où se trouvaient les installations électriques ?

R. Sur mon croquis, mon neveu les interrupteurs et les prises de courant. DU côté de la route vers la façade de principale, à droite de l'entrée de la grange, il y a trois interrupteurs plus une prise de courant de type 13. Il y a également un interrupteur à l'entrée de l'écurie du côté des génisses. De l'autre côté de l'écurie, dans le local appelé "fumoir", il y a une prise de type 13, ainsi qu'une prise de 25 ampères au fond du même local. Pour ce qui est de l'éclairage, il y avait de mémoire 4 néons à l'écurie des vaches, 2 néons à la grange et 2 ampoules à l'écurie des génisses.

D.5. Avez-vous effectué des travaux de réparation ou d'entretien ces derniers temps ?

R. Non, aucun.

D.6. Avez-vous eu des problèmes avec l'électricité tels que vacillements de lumière, etc... ?

R. Non, nous n'avons constaté aucun problème électrique ces derniers temps.

D.7. Y avait-il des appareils sous tension dans les locaux sinistrés ?

R. Il y avait l'installation de traite avec un tableau électrique dans un local situé au fond de l'écurie des vaches. Pour répondre à

J. R. M. A.

votre question, dans la partie habitation, il y a le tableau électrique principal qui n'a pas souffert.

D.8. Quelles étaient les machines entreposées dans les locaux sinistrés et avez-vous constaté que celles-ci étaient défectueuses ?

R. Il n'y avait pas de tracteur dans les locaux sinistrés. Il y avait un motoculteur sur le pont de la grange. Il y a un pont roulant mais la prise des moteurs était débranchée.

D.9. Le mur mitoyen entre les deux propriétés présentait-il des ouvertures ?

R. Le mur mitoyen est continu.

D.10. Quels étaient les fourrages entreposés dans la grange et sous quelle forme ?

R. Le fourrage est entreposé sur la dalle supérieure de l'écurie des vaches et des génisses. Du côté de l'écurie des génisses il n'y avait que du foin. Et du côté de l'écurie des vaches il y avait deux tiers de paille et un tiers de foin. La paille était conditionnée sous la forme de petites bottes carrées. Il y en avait 2'300 bottes. Pour ce qui est du foin, il s'agissait de balles rondes. Il y en a de mémoire 400 ou 500. Je regarderai sur l'ordinateur pour vous confirmer ce chiffre.

D.11. Quand avez-vous rentré les fourrages et quelle était la météo à ce moment-là ?

R. Cette année, j'ai toujours réussi à rentrer les fourrages avec une météo parfaite. Pour ce qui est du foin, je l'ai bottelé selon mon carnet le 29 mai, le 14 juin, et le 15 juin. Pour les regains, c'était le 27 juillet et à une autre date que je situe le lendemain ou le surlendemain. Je

G. H. H.

prends note que vous faites une photocopie de mon carnet. Pour le foin et le regain, je les ai rentrés environ 10 jours après.

D.12. Y avait-il de l'orage au moment où vous avez vu démarrer l'incendie ?

R. Il y a eu un coup de bise, mais pas d'orage. Une voisine m'a dit qu'il y avait eu un coup de tonnerre. Personnellement je n'ai rien aperçu.

D.13. Y avait-il des produits inflammables entreposés dans les locaux sinistrés ?

R. Non, il n'y avait rien.

D.14. Des enfants ont-ils pu jouer avec des allumettes dans la grange ?

R. Les seuls enfants domiciliés à cette adresse étaient dans la partie habitable avec leur maman.

D.15. Y a-t-il eu d'autres incendies de ferme dans le secteur ces derniers temps ?

R. Non, pas à ma connaissance

D.16. A votre avis, quelle est l'origine de l'incendie ?

R. Je n'ai pas d'idées là-dessus.

D.17. Avez-vous autre chose à dire ?

y. R/HA

R. Non, je n'ai rien d'autre à dire. Je précise que je vis en bonne harmonie avec mes voisins, que je n'ai fait l'objet d'aucune menace et que je vois pas qui pourrait m'en vouloir.

Pour les besoins de l'enquête, je mets à votre disposition un tableau avec la photographie de ma ferme.

l'audition est terminée à 12h10.

Lu et confirmé :

Le témoin :



GUTKNECHT Jacob

L'agt de pol jud dél :



FAVEY, insp